

Original: français

**PROJET DE RECOMMANDATION VISANT À ADOPTER UN PROGRAMME PLURIANNUEL
POUR LA GESTION DES THONIDÉS TROPICAUX**

RÉPARTITION DE QUOTAS

Les réflexions du Président de la Sous-Commission 1

La situation du thon obèse de l'Atlantique est plus que critique depuis plusieurs années et la dernière évaluation du stock confirme que notre niveau de capture est insoutenable. Personne ne peut se permettre d'accompagner cette dégradation du stock, que l'on soit pays côtier ou pas, pays en développement ou pays développé. Personne. Il est donc temps, aujourd'hui plus que jamais, que nos beaux discours s'accordent avec nos actes afin de ramener le stock de patudo à son rétablissement. **Cela va obligatoirement nécessiter des sacrifices de la part de tout le monde.** Oui, des sacrifices, parce que si nous en sommes là, c'est parce que nous n'avons pas respecté les règles d'exploitation durable de cette espèce. **Et nous en sommes tous responsables.**

Pendant que les CPC dans le tableau de quota continuaient de prélever tranquillement leur équivalent de 80% du TAC, plusieurs CPC hors du tableau ont, de leur côté, entamé un développement fulgurant de leurs pêcheries, sous le couvert du seuil déclencheur de 3.500 tonnes. **Conséquence : Le TAC de 65.000 tonnes a été systématiquement dépassé depuis sa mise en place.**

C'est donc conscients de tout cela que nous avons fait le choix consensuel de nous conformer aux recommandations du SCRS et de réduire le TAC de patudo à un maximum de **61.500 tonnes** pour les trois (03) prochaines années, en attendant l'avis scientifique qui pourrait conduire à la révision de ce TAC.

Pendant cette phase intérimaire, l'ICCAT doit prendre des mesures énergiques pour que les captures de l'ensemble des CPC s'ajustent au TAC arrêté.

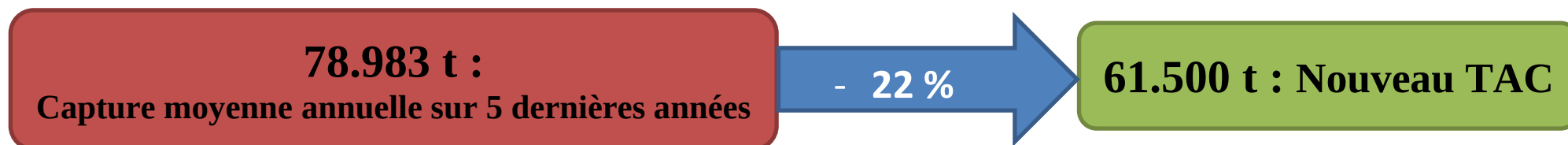
Après consultation de toutes les CPC présentes, je vous livre ici la substance de mes analyses et ma proposition en ce qui concerne l'allocation du quota.

Points :

- Les mesures à prendre doivent être telles qu'elles assurent des captures totales annuelles maximales inférieures ou égales au TAC.
- Toutes les CPC sont systématiquement concernés par le quota car le maintien hors du tableau avec un seuil déclencheur de 1.250 t, 1.575 t ou 3.500 t serait néfaste pour le stock bien que cela permettrait le développement des pêcheries de ces CPC hors du tableau.
- Le niveau de l'effort (en termes de nombre de bateaux) doit être maintenu au maximum au niveau de 2018. Les CPC, notamment celles en développement mais pas exclusivement, ne devraient pas accroître leur nombre de bateaux d'ici 3 années.
- Les mesures à prendre doivent tenir compte des intérêts de toutes les CPC, notamment le niveau de développement actuel des pêcheries des CPC côtières en développement.
- L'allocation du quota doit tenir compte de tous les critères d'allocation de l'ICCAT, en mettant un accent particulier sur les besoins des Etats côtiers en développement conformément à leur droit d'accès prioritaire aux ressources au regard des dispositions internationales bien connues de tous.
- La somme des captures annuelles moyennes, sur les 5 dernières années des CPC hors du tableau d'allocation des quotas, est d'environ **24.887 tonnes**, parmi lesquelles figurent plusieurs CPC côtières en développement.
- Les mesures arrêtées pendant cette réunion ne doivent pas porter atteinte aux pêcheries artisanales des différentes CPC, notamment celles des CPC côtières en développement

PROPOSITION

- ✓ Moyenne annuelle sur les 5 dernières années des CPC du tableau hors Ghana : **49.557 t, soit 62,7 %** ;
- ✓ Moyenne annuelle sur les 5 dernières années des autres CPC + le Ghana : **29.426 t (24.887 + 4.539), soit 37,3 %**.



PROPOSITION DU PRESIDENT

N°	CRITERES	CATEGORIES	QUANTITE (t)	POURCENTAGE DU TAC
1	Réduction de 20% sur les captures moyennes sur 5 ans des CPC du tableau du quota hors Ghana	CPC du tableau hors Ghana	39.646	64 %
		Autres CPC + Ghana	21.854	36 %
2	Réduction de 30% sur les captures moyennes sur 5 ans des CPC du tableau du quota hors Ghana	CPC du tableau hors Ghana	34.690	56 %
		Autres CPC + Ghana	26.810	44 %
3	Réduction de 35% sur les captures moyennes sur 5 ans des CPC du tableau du quota hors Ghana	CPC du tableau hors Ghana	32.212	52 %
		Autres CPC + Ghana	29.288	48 %
4	Réduction de 65% sur les captures moyennes sur 5 ans des CPC du tableau du quota hors Ghana	CPC du tableau hors Ghana	17.345	28 %
		Autres CPC + Ghana	44.155	72 %